

ANDRÉ DROLET

St-Charles-de-Bellechasse, Québec

Nominated as: Track Director, Québec Region

Je me nomme André Drolet. Je demeure à St-Charles-de-Bellechasse, environ 50 km de Québec.

Je suis retraité de la fonction publique québécoise, ayant occupé des postes de gestionnaire aux ministères de la Justice et de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

J'ai été impliqué, auparavant, dans le domaine du sport amateur ayant été Directeur municipal de loisirs et ayant servi comme vice-président de la Confédération des sports du Québec et comme secrétaire de la Société des Jeux du Québec.

Je suis dans le domaine des courses de chevaux depuis 1969 comme propriétaire, entraîneur, conducteur et éleveur. Je détiens une licence secrétaire de courses. De 1980 à 1986, j'étais le Directeur des courses à la Régie des loteries et courses du Québec. De 1988 à mai 2010, j'ai été successivement vice-président et président du Circuit régional des courses de chevaux du Québec.

Mon intérêt se situe plus particulièrement du côté de la réglementation et j'entends être actif concernant la nouvelle réglementation fédérale concernant l'Agence canadienne du pari-mutuel.

My name is André Drolet. I am living in St-Charles-de-Bellechasse, located about 50 km from Quebec City.

I am now retired after being senior manager at the Department of Justice and Department of Employment and Welfare at the Government of Quebec.

Previously, I was involved in amateur sport working as Recreation Director, serving as vice-president of Quebec Sports Confederation and as Secretary of Quebec Games Society.

My entry in the racing industry was in 1969 with licenses of owner, trainer, driver and breeder. I am also accredited as race secretary. From 1980 until 1986, I was the Director of Racing with La Régie des loteries et courses du Québec (name of the former racing commission). From 1988 until May 2010, I was Vice-President and subsequently President of the Quebec Fair Circuit.

I am specifically interested in legal aspects of racing and I intend to be on touch in regards to the new rules of the Canadian Pari-Mutual Agency.